

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PREPARATION DE LA RENTREE 2022 DANS LES ECOLES DE LA HAUTE-MARNE

17 OUVERTURES DE POSTES POUR 20 FERMETURES

La préparation de la rentrée scolaire 2022 dans le département de la Haute-Marne confirme une nouvelle fois la priorité donnée par le gouvernement à l'Education et plus particulièrement à l'école primaire et engage résolument le département vers les objectifs posés par le Président de la République (accord préalable du maire sur tout projet de fermeture d'école, limitation dès cette rentrée à 24 élèves dans les classes de grande section, CP, CE1 et poursuite du dédoublement des grandes sections de maternelle en Education Prioritaire – Scolarisation des élèves en situation de Handicap - soutien aux directeurs d'écoles avec entrée en vigueur d'un nouveau barème de décharges.

Malgré une baisse prévisionnelle à nouveau conséquente à la rentrée 2022 (- 384 élèves prévus à la rentrée) le département de la Haute-Marne ne rendra que 3 postes. Le taux d'encadrement du département (P/E - nombre d'enseignants pour 100 élèves) s'améliore une nouvelle fois à la prochaine rentrée pour atteindre 7,10. **C'est le taux d'encadrement le plus favorable observé au niveau académique et l'un des plus élevés au niveau national.** Ce P/E est justifié par le contexte très rural du département et par la forte présence de petites structures scolaires. Par ailleurs, en Haute-Marne les effectifs moyens d'élèves par classe seront toujours de l'ordre de 19,5 aussi bien en maternelle qu'en élémentaire en rural et en urbain.

Les travaux de carte scolaire permettront, pour la prochaine rentrée d'atteindre 100 % de dédoublement en classes de GS / CP et CE1, aussi bien en REP+ qu'en REP. Ils permettront également d'atteindre l'objectif pour ces mêmes niveaux de classes d'une limitation à 24 des effectifs dans toutes les écoles hors éducation prioritaire.

Un effort supplémentaire est une nouvelle fois réalisé pour l'accompagnement de la scolarisation des élèves en situation de handicap avec notamment l'ouverture d'une unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) à l'école Voltaire Moulin de Chaumont, l'implantation d'une unité polyhandicap à l'école Aubrac de Saint-Dizier et l'accueil d'une unité externalisée dans le RPI de Louze – Longeville sur la Laines.

Deux postes seront consacrés à l'augmentation des décharges des directeurs des écoles de 6 et 7 classes et deux à l'augmentation des décharges de professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF) pour renforcer l'accompagnement pédagogique des enseignants au plus près de toutes les écoles du territoire.

Enfin, deux postes d'accompagnement d'un projet d'Ecoles innovantes en lien avec le Parc de Forêts seront ouverts pour la prochaine rentrée. Ce projet à construire offrira ainsi les conditions d'un travail étroit entre les équipes éducatives, les collectivités, les parents d'élèves et les partenaires.

Les mesures de fermetures et d'ouvertures de postes de type pédagogique seront complétées par :

- Un redéploiement de 3 postes de maîtres formateurs pour mailler au mieux le territoire haut-marnais

- La création de 0,5 poste de soutien hors la classe dans le cadre de la nouvelle cité éducative de Saint-Dizier
- La fermeture de 1,5 poste de coordination de structures en milieu spécialisé

Cette carte scolaire entérinée par le Comité Technique Spécial Départemental qui s'est tenu ce vendredi 28 janvier 2022 a été présentée en CDEN le 22 février pour avis.

Des modifications y ont été apportées, suite à la proposition de retrait du dernier emploi de l'école de Dampierre et à la création d'un nouveau regroupement pédagogique intercommunal concentré dans la commune de Lefonds.

Trois mesures de fermetures de classes ont été annulées :

- Ecole primaire de NEUILLY L'EVEQUE
- Ecole primaire de LE PAILLY
- Ecole élémentaire de FRONCLES

Ce projet de carte scolaire a été présenté pour avis au vote du CDEN et a recueilli 3 votes pour, 7 abstentions et 9 votes contre.

Liste des mesures :

Attributions d'emplois :

- Dans le cadre des dédoublements des grandes sections, CP et CE1 en éducation prioritaire :

Attributions d'emplois :

- Ecole élémentaire Cassin CHAUMONT
- Ecole maternelle Picasso CHAUMONT
- Ecole primaire Pillon CHAUMONT

- Dans le cadre de la limitation à 24 élèves des effectifs des GS, CP et CE1 hors éducation prioritaire :

Attributions d'emplois :

- Ecole primaire CHAMARANDES-CHOIGNES
- Ecole primaire de CHALINDREY
- Ecole primaire TORCENAY-CULMONT
- Ecole élémentaire Gambetta SAINT-DIZIER

- Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'accueil d'élèves de moins de trois ans :

Attribution d'emploi :

- Ecole primaire Langevin-Wallon SAINT-DIZIER (dispositif de toute petite section – TPS)

- Dans la cadre de la création d'un nouveau RPIC à Lefonds (communes de Lefonds- Villiers sur Suize – Bugnières)

Attribution d'emploi :

- Ecole primaire de LEFFONDS

- Dans le cadre de l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap :

Attributions d'emplois :

- Ecole maternelle Voltaire Moulin CHAUMONT (UEMA)
- 0,5 poste (complément) Ecole Aubrac SAINT-DIZIER (unité polyhandicap)

- Dans le cadre du soutien aux directeurs, l'accompagnement des enseignants et la formation :

Attributions d'emplois :

- 2 postes pour accompagner l'augmentation des décharges de direction

- 2 postes pour l'augmentation des décharges des maîtres formateurs
- Dans le cadre de l'accompagnement du projet d'Ecoles Innovantes :

Attributions d'emplois :

- 2 postes
- Dans le cadre de la nouvelle cité éducative de Saint-Dizier

Attribution d'emploi :

- 0,5 poste de coordination du dispositif

Retraits d'emplois :

- Dans le cadre des dédoublements des grandes sections, CP et CE1 en éducation prioritaire :

Retraits d'emplois :

- Ecole maternelle Aubrac SAINT-DIZIER

- Dans le cadre des évolutions démographiques :

Retraits d'emplois :

- Ecole primaire AUBERIVE
- Ecole élémentaire BETTANCOURT-la-FERREE
- Ecole primaire BREUVANNES
- Ecole élémentaire Prévert CHAUMONT
- Ecole élémentaire CUSEY
- Ecole primaire de DAMPIERRE (retrait du dernier emploi)
- Ecole primaire ECHENAY
- RPI ECLARON - BRAUCOURT - Ste LIVIERE
- Ecole élémentaire Jean de Joinville JOINVILLE
- Ecole élémentaire La Bonnelle LANGRES
- Ecole primaire Les Ouches LANGRES
- Ecole primaire PARNOY-EN-BASSIGNY
- Ecole primaire SAINT-LOUP-SUR-AUJON
- Ecole élémentaire Camus SAINT-DIZIER
- Ecole primaire Langevin Wallon SAINT-DIZIER
- RPID VIEVILLE / SONCOURT sur Marne Primaire

- Dans la cadre de la création d'un nouveau RPIC maternelle à Marac (communes de Marac et d'Ormancey)

Retrait d'emploi :

- Ecole maternelle de MARAC

- Autres mesures :

Retrait d'emploi :

- 0,5 poste de coordination IME Château Renard de BOURBONNE-LES-BAINS
- 1 poste de chef de service au CMPP de SAINT-DIZIER
- 0.5 ETP à l'école Jules Ferry de CHAUMONT (école qui passe d'école d'application à école ordinaire)

Création d'une nouvelle école primaire à JOINVILLE (15 classes dont une ULIS) par regroupement dans de nouveaux locaux de l'ancienne école Diderot de Joinville (11 classes dont une ULIS) et l'école primaire de THONNANCE-LES-JOINVILLE (4 classes)

Dissolution du RPID de LEFFONDS-MARAC :

- Création d'un RPIC à LEFFONDS avec primarisation de l'école
- Création d'un RPIC à MARAC avec une école maternelle à une classe

Par ailleurs, l'Inspecteur d'Académie s'est engagé, tout en ayant prononcé la fermeture, à suivre les effectifs de l'école de Breuvannes. Un emploi provisoire pourra être déployé après inscription des élèves et comptage éventuel de rentrée si la prévision d'effectifs se confirme.